



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

Règlement n° 2011-880-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant la qualité des sols n° 2011-880 dans le but de modifier l'article 17 afin de permettre le contrôle du suivi des volumes de sols reçus par arpentage volumétrique ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 16^e jour du mois de septembre 2025

Denis Ferland, avocat
Greffier